



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Mission régionale d'autorité environnementale  
Centre-Val de Loire**

Orléans, le 18 mars 2022

Courriel : [maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr)

Madame la Présidente,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la décision de non-soumission à évaluation environnementale prise suite à votre saisine de l'autorité environnementale pour une demande d'examen au cas par cas relative à la modification simplifiée du PLU de Huisseau-sur-Mauves (45).

Les délais et voies de recours sont indiqués dans la décision jointe en annexe.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Centre-Val de Loire

Christian Le COZ

Madame Pauline MARTIN  
Présidente de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire  
Communauté de communes Terres du Val de Loire  
32, rue du Général de Gaulle  
45130 MEUNG-SUR-LOIRE